

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA / MME. VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Addiction Méditerranée "Action de prévention des conduites addictives au sein des collèges des Bouches-du-Rhône" Subvention 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer à l'association Addiction Méditerranée une subvention de 17 500 € au titre de l'exercice 2016 pour l'action : « Action de prévention des conduites addictives au sein des collèges des Bouches du Rhône »,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention conformément au modèle type prévu à cet effet.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental 2016, chapitre 65, fonction 42, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée